



15, Route de la Foire
34470 Pérois
Tél : 09 87 00 16 30
www.kaya-team-universe.org

Du :
Au :

DOSSIER D'INSCRIPTION : TRAVAIL & COMPAGNIE

A renvoyer dès que possible, planning limité à 6 jours et aux murs de l'association ☺.

Par mail : contact@kaya-team-universe.org (pdf remplissable)

Par courrier : Kaya Team Universe – 15, Route de la Foire – 34470 Pérois

Prénom : Nom :

Enseigne ou nom d'artiste : Âge :

Profession ou domaine d'activité :

Adresse (d'exercice) :

Code Postal : Ville :

Tél. (Fixe en priorité) :

Email :

Site Internet :

Discipline concernée :

Expérience, descriptif, matériel utilisé :

Photographies ou fichiers en démonstration

Présence : Seul En équipe, nb et noms des partenaires :

Espace nécessaire :

Matériel et besoin nécessaire sur place :

Prise	Sono	Vidéo-projecteur	Table	Coussin
Multi-prises	Micro	Écran projecteur	Chaise	Cimaise
Internet	Téléphone	Paperboard	Tapis	Ascenseur

Quantité si plus de 1 :

Autres précisions, questions, requête :

.....
.....
.....
.....

Je suis intéressé par la location d'un service régie : Son Lumière

Discipline sonore et bruyante, niveau : Fort Moyen Constant Ponctuel

Discipline salissante et/ou odorante, niveau : Fort Moyen

Demande : Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Arrivée à : Départ final à :

Autre horaire (si différence/jour) :

Tarif/personne : 9€/heure 30€/demi-journée 55€/journée 250€/6 jours

Tarif/adhérent et -26 ans : 7€/heure 25€/demi-journée 50€/journée 220€/6 jours

Abonnement possible, trimestriel ou toute autre demande particulière, demandez-nous.

Adhérent de l'association : Oui Inscription : Abonnement Adhésion (voir le bulletin)

Paiement : Par espèces Par chèque (à l'ordre de l'Association Kaya Team Événements) Par CB Par Virement

J'ai pris connaissance de l'éthique et des conditions au sein du local de l'association, et je suis en accord pour les respecter.

J'y ajoute :

Fait à : Le :

Signature (Lu et approuvé, bon pour accord).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent règlement fait partie des conditions pour la vie commune au sein des locaux de l'association *Kaya Team Événements*.

Adresse : *Kaya Team Universe*, 15 route de la Foire, 34470 Pérols

Adopté le 1^{er} octobre 2020, par l'Assemblée Générale

LE KAYA LOCAL

L'association dispose d'une salle de 190 m² au 1^{er} étage avec fenêtres et lumière du jour, ainsi que d'un espace vestiaire, et des toilettes communes à l'étage. Le sol est en carrelage, la hauteur de plafond de 2,50 à 3 m.

L'accès à Internet est uniquement par câble, et, le téléphone du bureau est à disposition si besoin. La sonorisation est de qualité, générale ou répartie par moitié de salle. Un service complet de régie reste possible, moyennant l'organisation et le tarif.

Les tables mesurent 1,20 x 0,7 m. Il n'y a pas d'espace cuisine, et le réfrigérateur est petit. Il est possible d'accéder à un ascenseur de 1,40 x 1 m, donnant directement sur le parking.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'espace *Travail & Compagnie* accueille les créateurs, travailleurs, artistes et artisans de toutes sortes, qui se reconnaissent dans nos valeurs du *Kaya Team Universe*. L'association admet uniquement les êtres humains non vaccinés au sein des locaux.

L'inscription vaut à titre strictement nominatif, même s'il s'agit d'un groupe, toute personne présente est incluse dans le dossier d'inscription. Il n'est pas autorisé d'inviter des personnes sans le signaler au préalable.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à l'association pour être inscrit au *Travail & Compagnie*.

RÈGLES DE VIE COMMUNE

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement éthique, respectueux des individus, des locaux associatifs, ainsi que des parties communes et du voisinage. Concernant le 1^{er} étage, il est partagé avec des voisins présents principalement en semaine.

Il est demandé à chacun d'éteindre son téléphone portable, de le ranger dans le « bouclier » de Faraday bloquant les ondes, et de ne pas l'utiliser au sein des locaux. Plus précisément, l'association recommande de le laisser chez soi afin de goûter de nouveau à la richesse relationnelle pendant les jours du *Travail & Compagnie*.

Le wifi n'est pas disponible dans les locaux, et toute utilisation de réseau avec des ondes, tel que le bluetooth, n'est pas la bienvenue.

Il est strictement interdit de fumer ou/et consommer de la drogue dans le lieu associatif et dans les parties communes.

SANTÉ, ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'association demande à tout participant de signaler à son inscription tout éventuel souci de santé récurrent.

Tout participant à une activité s'engage à être en bonne forme physique et psychique. En cas de problème imprévu survenant avant l'activité, il prend soin d'en informer l'association, et ensemble, ils précisent les termes de la présence ou de sa raisonnable abstention.

L'Association a souscrit une assurance Responsabilité Civile Exploitation, limitée à l'utilisation d'espaces de travail, ne couvrant pas les accidents corporels ; chaque personne se tient donc responsable individuellement par rapport à toute atteinte dommageable envers lui-même et/ou un autre participant.

L'association ne peut être tenue responsable de tout vol ou dommage d'affaires personnelles et/ou matériaux professionnels et autres objets de valeur qui se produirait dans les locaux. Il est vivement conseillé aux personnes de faire preuve eux-mêmes de vigilance.

CONDITIONS D'ANNULATION

Le fonctionnement de l'association se base sur l'une des forces majeures qui permet de vivre en bonne harmonie avec son prochain : la confiance ! C'est la raison pour laquelle l'association ne demande pas de verser d'arrhes.

En cas d'annulation d'un participant, il est demandé d'en informer directement l'association par téléphone au 09 87 00 16 30, ou par courriel à contact@kaya-team-universe.org.

Si le participant a payé à l'avance, il aura la possibilité d'être remboursé ou de recevoir un avoir pour d'autres événements.

Tout participant peut être exclu pour motifs graves portant préjudices moral et/ou matériel à l'association et au bon déroulement de l'activité des partenaires présents. L'exclusion – incluant les termes de la réparation – est prononcée par le bureau de l'association, une fois entendues les explications du participant envers lequel la procédure d'exclusion est engagée.

DROIT MÉDIATIQUE

Les activités à l'association sont susceptibles d'être photographiées ou filmées. Ces images, vidéos ou textes peuvent être exploités dans le cadre du site Internet, articles de presse, prospectus ou/et plaquette promotionnelle de l'Association.

Les adhérents de l'association donnent leur autorisation ou non lors du bulletin d'inscription. Sans être adhérent, pour ne pas autoriser cette publication, il est possible de le signaler à tout moment lors de l'activité, ou ultérieurement, sur simple demande adressée par courriel à contact@kaya-team-universe.org ou par courrier postal : Kaya Team Universe – 15 route de la Foire – 34470 Pérols.

Le photographe ou le réalisateur, ainsi que toute personne agissant avec la permission du participant, se réservent le droit de modifier le media originel en sa possession, mais ce, dans la stricte et vertueuse optique d'une meilleure mise en valeur dudit participant.